

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE SAVERNE
COMMUNE DE HURTIGHEIM



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU : 10 AVRIL 2017

Date de la convocation : 4 avril 2017

Membres présents : M. RUCH Jean-Jacques, URBAN René, GRIMM Claude, FORRLER Nathalie, GOOS Jean-Michel, HAESSIG Fabienne, HOFFMANN Anne-Marie, JUNG Guillaume, PIECKO Suzy, POUTIERS Mikaël, WAGNER Christian

Membre excusé : DIEMER Thomas, EBERSOLD Jean-Michel, HAESSLER Robert, SANCHEZ Vincent.

Le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20h10 et remercie les conseillers présents d'avoir répondu à l'invitation à cette réunion.

Maeva SCHAUDEL assiste à la séance en qualité de secrétaire auxiliaire.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal nomme Mikaël POUTIERS secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCES -VERBAL DU 13 MARS 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le texte du procès-verbal de la séance du 13 mars 2017, dans la teneur diffusée à tous les conseillers municipaux.

3. DECISIONS DU MAIRE

Le Maire expose aux conseillers les deux décisions prises depuis la dernière séance du Conseil Municipal concernant le renoncement au droit de préemption.

4. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017 (DELIBERATION N°8/2017)

Chaque conseiller municipal s'est vu remettre un document retraçant l'ensemble des dépenses et des recettes prévues en 2017, l'adjoint René URBAN expose le budget, tant au niveau du budget de fonctionnement que celui de l'investissement et ce en détaillant les différents chapitres et articles.

Le budget soumis au vote des conseillers municipaux est le suivant :

Section de fonctionnement:

Dépenses : 569 881,85 €
Recettes : 569 881,85 €

Section d'investissement :

Dépenses : 672 077 €
Recettes : 672 077 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2017, et dit que les montants des crédits en section de fonctionnement et d'investissement sont votés par chapitre.

5. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2017 (DELIBERATION N°9/2017)

L'article L 2331-3 du Code général des collectivités territoriales définit le produit des taxes foncières et de la taxe d'habitation comme des recettes fiscales de la section de fonctionnement du budget des communes. Conformément à l'article 1636 B sexies du Code général des impôts, le Conseil Municipal vote chaque année les taux de ces taxes qui sont ensuite appliqués aux bases fiscales afin d'obtenir le produit de la fiscalité locale.

Après la présentation par le Maire de l'évolution des taux de fiscalité locale depuis 2001 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux pour l'année 2017.

Ils restent fixés à :

Taxe d'habitation	11,44 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	11,85 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	43,50 %

6. DEMANDES DE SUBVENTION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES (DELIBERATION N°10/2017)

Le collègue Paul WERNER d'ACHENHEIM a formulé une demande de subvention pour le départ au ski d'une élève de Hurtigheim domiciliée dans le lotissement les Vergers. Le séjour s'est déroulé du dimanche 12 mars au vendredi 17 mars dans les Alpes, soit cinq nuitées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décidé à l'unanimité d'accorder au collègue Paul WERNER d'Achenheim une subvention de 13 euros par nuitée, soit 65 euros pour le séjour au ski de cette élève de 6^{ème}.

Par ailleurs, le Gymnase Lucie Berger de Strasbourg a également sollicité une subvention en vue de la participation d'un élève domicilié à Hurtigheim à une classe transplantée à Lalaye du 19 au 23 juin 2017, soit quatre nuits en hébergement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser au Gymnase Lucie Berger de Strasbourg, une subvention de 13 € par nuitée, soit 52 euros, pour permettre à cet élève de participer à ce séjour.

Ces montants ont été inscrits au budget primitif 2017 à l'article 6574.

7. AFFECTATION DU PRODUIT DE LA CHASSE 2017 (DELIBERATION N°11/2017)

Pour mémoire, les deux lots de chasse sont loués pour le période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024, pour un loyer annuel de 850 €.

Le Maire propose pour 2017, de reconduire le versement du produit annuel de la chasse à l'Association Foncière de HURTIGHEIM.

Le crédit de 850 euros a été inscrit au budget primitif 2017 à l'article 65738.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reverser pour 2017, le produit de la chasse de 850 €, à l'Association Foncière de Hurtigheim.

8. RENOVATION DE L'EGLISE : ADOPTION D'UN AVENANT POUR L'ACHAT DE NOUVEAUX BANCS (DELIBERATION N°12/2017)

Le Maire explique que les opérations de décapage des bancs existants, prévus initialement au lot 6 « menuiserie intérieure bois » n'ont pas un rendu satisfaisant. La technique du décapage par sablage laisse apparaître des défauts de veinure du bois et des traces de réparations antérieures liées à un bois de chêne de moindre qualité. De plus il ressort que l'état général des bancs n'est pas satisfaisant, attesté en cela par de nombreuses traces de vermoulure. Il est de ce fait nécessaire de procéder au remplacement de ces bancs.

Vu le Code des marchés publics,

Vu le marché conclu avec l'entreprise adjudicataire ZYTO en application de la délibération du Conseil Municipal du 1^{er} août 2016,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 10 avril 2017,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de conclure un avenant n° 1 avec l'entreprise ZYTO pour le lot n° 6, pour un montant de 32 680 euros HT soit 39 216 € TTC et autorise le Maire à signer cet avenant. Le montant du marché pour le lot 6 « menuiserie intérieure bois » est de ce fait porté à 133 306,36 € TTC.

9. POINT D'INFORMATION NOUVELLE ECOLE

L'étude de faisabilité réalisée par le CAUE concernant la nouvelle école et le périscolaire est projetée en séance. Comme souhaité lors d'une précédente réunion l'étude porte sur la construction de l'école élémentaire à Furdenheim et l'agrandissement de l'école maternelle à Hurtigheim. L'accord de la Cocoko est acquis pour que les 2 sites bénéficient d'un accueil périscolaire.

Le coût des travaux a été évalué à 2 785 000 € pour l'école élémentaire et 1 580 000 € pour la construction de l'école maternelle soit un coût total 4 365 000 €. Les coûts seraient assumés par le SIVOM Ackerland pour toutes les surfaces dédiées aux écoles (estimés à 60 %) et par la Communauté de Communes Kochersberg Ackerland pour toutes les surfaces dédiées au périscolaire (40%). Le coût des surfaces communes sera réparti selon un ratio défini à l'avance.

Une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée précisera le portage des deux opérations dans le cadre d'une délégation d'une maîtrise d'ouvrage du SIVOM Ackerland vers la Communauté de Communes Kochersberg Ackerland.

10. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

Les commissions des finances et des travaux se sont toutes deux réunies le 3 avril 2017. La commission des finances a pu élaborer le projet de budget primitif 2017 tel qu'il a été soumis au vote du Conseil Municipal ce jour suite aux propositions de travaux à conduire pour 2017 soumis par la Commission des travaux.

La commission « communication » s'est réunie deux fois les 21 mars 2017 et le 4 avril 2017. Pour mémoire, le projet de création d'un nouveau site internet a été approuvé lors de la précédente réunion du Conseil Municipal en date du 13 mars 2017. Au cours des deux dernières séances, la commission a travaillé sur la maquette de la page d'accueil et sur l'arborescence du site internet afin d'organiser le menu de navigation. La prochaine étape consistera dans la reprise du site existant par le prestataire informatique. La nouvelle arborescence y sera d'ores-et-déjà intégrée. Par la suite, la commission devra à nouveau se réunir pour travailler sur chacune des pages internet du site, à la fois en terme de contenu et en terme de graphisme, tout en veillant à l'ergonomie et à la simplicité de la navigation.

11. AJUSTEMENT DU PLANNING DE TENUE DES BUREAUX DE VOTE

Après envoi des dernières directives par la Préfecture concernant les opérations de vote, il apparaît que la plage d'ouverture du bureau de vote de notre commune doit s'étendre entre 8h00 et 19h00, et non 20h00 comme prévu initialement. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les nouveaux plannings de tenue des bureaux de vote tels que ci-dessous :

1^{er} tour le dimanche 23 avril 2017 :

De 8h à 11h	De 11h à 13h	De 13h à 16h	De 16h à 19h
RUCH Jean-Jacques	POUTIERS Mikaël	DIEMER Thomas	GRIMM Claude
SANCHEZ Vincent	HAESSIG Fabienne	PIECKO Suzy	JUNG Guillaume
HAESSLER Robert	FORRLER Nathalie	HOFFMANN Anne-Marie	URBAN René

2nd tour le dimanche 7 mai 2017 :

De 8h à 11h	De 11h à 13h	De 13h à 16h	De 16h à 19h
RUCH Jean-Jacques	POUTIERS Mikaël	URBAN René	WAGNER Christian
EBERSOLD Jean-Michel	FORRLER Nathalie	DIEMER Thomas	PIECKO Suzy
HAESSLER Robert	HAESSIG Fabienne	GOOS Jean-Michel	GRIMM Claude

Ces nouveaux horaires sont approuvés à l'unanimité.

12. POINTS DIVERS

Info CNI : Depuis le 27 mars dernier la mairie n'a plus la possibilité de réceptionner les demandes de cartes nationales d'identité (CNI). Les nouvelles modalités permettront de sécuriser davantage la CNI grâce à l'authentification par des empreintes numérisées comme pour un passeport biométrique. Les demandeurs devront dorénavant se rendre dans une des 32 communes du Bas-Rhin équipées d'un dispositif de recueil, quelque soit leur lieu d'habitation. Dans notre secteur, les mairies de Truchtersheim, Eckbolsheim et 18 points d'accueil à Strasbourg en sont équipés.

Il est possible d'effectuer une pré-demande en ligne sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS). Dans ce cas il n'est pas nécessaire de renseigner le formulaire papier au guichet d'une des mairies d'accueil. Toutefois la pré-demande en ligne ne dispense pas de se rendre en personne à la mairie choisie disposant du point d'accueil pour la prise d'empreintes et le dépôt du dossier. Il faudra se déplacer à nouveau pour la réceptionner.

Feux d'artifice 13 juillet : Le Maire informe que l'association socio-culturelle et sportive (A.S.C.S.) a l'intention de faire revivre la fête du 13 juillet. Dans ce cadre, le comité demande si le feu d'artifice pourrait être pris en charge par la commune. Ce point sera soumis au vote lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

Clôture de la séance à 23h10.